HORS SERIE BIJ 32 INFOS
Une publication IMAJ' - BIJ 32
16 bis rue Rouget de Lisle 32000 Auch
05.62.60.21.21 - www.imaj32.fr

RÉSEAULUMENT ÉGALITÉ

Agir en faveur de l'Égalité dans le Gers

Lettre d'information n° 44 – septembre 2019

Grenelle des violences conjugales

Si vous êtes victime de violences conjugales, contactez le numéro anonyme et gratuit 3919.
Si vous avez connaissance de tels actes, signalez-les aux services de police ou de gendarmerie, ou via la plateforme : signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr

Madame la Préfète du Gers a réuni le 03/09/19 les acteurs et partenaires du monde social, éducatif, judiciaire et politique dans le cadre du Grenelle des violences conjugales.

Elle souhaite développer la prévention et favoriser l'accueil des victimes de ces violences, ainsi que la répression contre les auteurs de ces actes.

Crédit photographique : hit.fm.radio.radiowbsite.co ☞

Lancement du Grenelle des violences conjugales

Le 3 septembre 2019, la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations a lancé le Grenelle des violences conjugales qui se terminera le 25 novembre, date de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes.

Pourquoi un Grenelle des violences conjugales ?

Le gouvernement a annoncé l'organisation du Grenelle des violences conjugales début juillet 2019 à la suite de nombreuses mobilisations contre les "féminicides". Ces mobilisations ont été renforcées par la publication de l'étude nationale relative aux morts violentes au sein du couple qui a montré que 121 femmes étaient décédées en 2018 sous les coups de leur partenaire.

Le Grenelle doit être l'occasion de réunir tous les acteurs pour renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes et de faire connaître le numéro d'urgence 3919, numéro d'écoute national consacré aux femmes victimes de violences.

Des réunions sont organisées dans toute la France.
Les citoyens peuvent apporter leur contribution en envoyant un message à l'adresse : grenelle@pm.gouv.fr.

Les annonces du Premier ministre

Lors du la première journée du Grenelle, le Premier ministre a présenté des mesures d'urgence pour mieux protéger les victimes, prévenir les violences et punir leurs auteurs :

- Création de 1 000 places supplémentaires d'hébergement et de logement d'urgence pour les femmes victimes ;
- Accès pour les femmes victimes à la garantie Visale (caution gratuite de la part d'Action logement) ;
- Audit de 400 commissariats et gendarmeries pour identifier les dysfonctionnements dans l'accueil des femmes qui viennent porter plainte ;
- Élaboration d'un protocole unique d'évaluation du danger qui sera utilisé par tous les policiers et gendarmes ;
- Généralisation de la possibilité de porter plainte à l'hôpital ;
- Identification de procureurs référents spécialisés dans 172 tribunaux ;
- Mise en place du bracelet anti-rapprochement pour éloigner les conjoints violents ;
- Modification de la législation sur l'autorité parentale (possibilité de suspendre ou d'aménager l'autorité parentale après le dépôt d'une plainte, suspension de plein droit de l'autorité parentale en cas d'homicide volontaire par le conjoint).

+ d'infos : https://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/lancement-du-grenelle-violences-conjugales.html